

LA SECURITE AU TRAVAIL ?

CA NOUS CONCERNE TOUS !



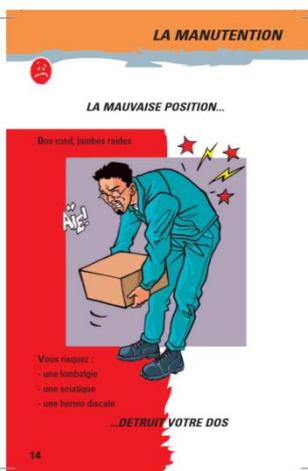
Les stagiaires de **Toul'Emploi** ont eu la chance de rencontrer, pour leur dernière mission, une référence en matière de sécurité professionnelle : **Orsân Dag**, chargé d'accompagnement et de développement au sein de l'agence ID'EES INTERIM.

Chers stagiaires, quelles sont les 3 informations principales de cette dernière rencontre ?

« L'un des rôles d'une agence d'intérim est de s'assurer de la sécurité et de la santé de ses travailleurs »

❖ Chaque poste est détaillé par une fiche de poste, dans laquelle est écrit ce qu'il faudra faire pour ce travail : les différentes tâches, le matériel utilisé, etc. Dans ce document, on retrouve aussi toutes les situations à risque possibles de ce poste.

Il existe également ce que l'on appelle les facteurs de pénibilité : le travail de nuit, une organisation en travail posté (les 3 * 8), les températures



extrêmes, le travail répétitif, etc. Les salariés ont alors des compensations financières.

❖ Les équipements de protection individuelle ou collective (EPI et EPC) sont très importants. Le port de ces équipements est obligatoire si ceux-ci sont indiqués dans le contrat : c'est alors la responsabilité des salariés. Ces équipements doivent même être portés lors des pauses, sauf si les salariés se trouvent dans une salle de pause bien définie. Si la pause est réalisée directement sur le chantier, il faudra donc garder les EPI.



Si un salarié oublie son casque ou ses gants de sécurité, il doit alerter et avertir son responsable : c'est le devoir d'alerte ! Si le responsable ne trouve pas de solutions (un collègue, par exemple, qui pourrait prêter des équipements), le salarié qui ne se sent pas en sécurité a le droit de partir : c'est le droit de retrait !

❖ Lorsqu'un accident du travail a lieu, on met en place deux phases :



1. On essaye de comprendre la cause de l'accident
2. On analyse, on met en place des actions de correction ou de sensibilisation

Encore un grand merci à Orsân Dag pour sa visite et toutes ces informations !

L'équipe de Toul'Emploi